

RAPPORT 2023

PNA TORTUE D'HERMANN
EN CORSE



Totalement apolitique, forte de près de 110 adhérents, gérée par un Conseil d'Administration de 12 membres tous bénévoles et venant d'horizons divers, le Conservatoire emploie aujourd'hui, près de 14 salariés. Les **5 valeurs** inscrites au Plan d'Action Quinquennal du CEN Corse :

Connaître : Améliorer et capitaliser les connaissances sur la biodiversité

Protéger : Par la maîtrise foncière ou d'usage des espaces naturels ou semi naturels d'intérêt écologique reconnu.

Gérer : promouvoir une gestion favorisant la biodiversité écologique

Valoriser : sensibiliser, communiquer et éduquer tous les publics à l'environnement et au développement durable.

Accompagner : Accompagner les maîtres d'ouvrages et les acteurs du territoire dans la mise en place des politiques publiques



BILAN ANNUEL 2023

PNA TORTUE D'HERMANN EN CORSE

Partenariats :

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE

Gwenaëlle BALDOVINI (Gwenaelle.Baldovini@oec.fr)

Jean-François CELIO (Jean-Francois.Celio@oec.fr)

CONVENTION N° 2023/017 DELIBERATION N° 2023/090 DU 15 JUIN 2023

Coordonné par :

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CORSE

Siège Social : 871, ave de Borgo - Maison Andreani

20290 BORGIO

Tél. : 04 95 32 71 63

Email : contact@cen-corse.org

Site internet : www.cen-corse.org

Année de rédaction :

2023

Rédaction faite par :

Marie-Paule SAVELLI (mariepaule.savelli@cen-corse.org)

Photographies :

CEN Corse, sauf mentions contraires

Proposition de citations :

Savelli, M.-P. (2023). Bilan annuel 2023 – Animation du PNA Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni hermanni* Gmelin, 1789) en Corse. CEN Corse, OEC. 22 p.

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	6
2. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2023	7
❖ Action 1.1 – Développer la coordination des acteurs	7
❖ Action 1.2 – Assurer le financement du plan	8
❖ Action 2.1 – Diffuser le Plan National d’Actions.....	9
❖ Action 2.2 – Éditer des éléments de mise à jour du guide technique de gestion des populations et des habitats de la tortue d'Hermann	9
❖ Action 2.3 – Suivre et informer sur la répartition des populations.....	9
❖ Action 2.4 – Mesurer les tendances démographiques, comprendre les causes de déclin de l’espèce et ses potentialités de restauration	9
❖ Action 2.5 – Améliorer les connaissances sur le comportement, l’écophysiologie et l’écologie des populations	10
❖ Action 2.6 – Suivre les expérimentations sur la réintroduction de spécimens captifs ou issus de sauvetages.....	10
❖ Action 2.7 – Comprendre l’historique, l’hétérogénéité et la connectivité des populations via la génétique.....	10
❖ Action 3.2 – Améliorer le réseau d'espaces protégés, sous maîtrise foncière ou sous convention	10
❖ Action 3.3 – Développer et entretenir les milieux en mosaïque.....	10
❖ Action 3.4 – Développer et accompagner le pastoralisme	11
❖ Action 3.5 – Rétablir et améliorer les connexions entre noyaux de populations	11
❖ Action 3.6 – Favoriser les accès à l’eau	11
❖ Action 4.1 – Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les procédures d'aménagement du territoire	11
❖ Action 4.2 – Améliorer la prise en compte de la conservation de l'espèce et de ses habitats dans les projets et leur gestion.....	11
❖ Action 4.3 – Promouvoir et cadrer l'utilisation de chiens dans le cadre d'inventaires et de mesures de sauvetages	12
❖ Action 5.1 – Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques d'exploitation et de gestion forestière	12
❖ Action 5.2 – Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles	13
❖ Action 6.1 – Réduire les risques sanitaires et génétiques encourus par les populations sauvages	13
❖ Action 6.2 – Prévenir la destruction des populations face aux incendies.....	14

❖ Action 6.3 – Limiter la mortalité post-incendie.....	14
❖ Action 6.4 – Réduire les risques de mortalité par limitation d'accès aux zones dangereuses .	14
❖ Action 6.5 – Assurer les soins aux tortues sauvages blessées et développer les centres de sauvegarde de la faune sauvage	14
❖ Action 6.6 – Mettre en œuvre des opérations ponctuelles de translocation d'individus sauvages issus de sauvetage.....	14
❖ Action 7.1 – Faire évoluer la réglementation en matière de détention de tortues.....	15
❖ Action 7.2 – Informer sur la réglementation relative à la détention, aux élevages privés et à leur gestion	15
❖ Action 7.3 – Limiter le prélèvement et le commerce illégal	15
❖ Action 7.4 – Faire appliquer la réglementation existante en matière d'atteinte aux habitats .	16
❖ Action 8.1 – Sensibiliser le public à la conservation de la tortue d'Hermann.....	16
❖ Action 8.2 – Réduire les risques liés à la prédation par les chiens.....	17
❖ Action 8.3 – Sensibiliser les propriétaires de sites à tortues pour favoriser une participation active à la conservation de l'espèce.....	17
❖ Action 8.4 – Développer les connaissances des personnels et gestionnaires d'espaces naturels	17
❖ Action 8.5 – Organiser et animer un réseau de veille participative	17
3. BIBLIOGRAPHIE	19
4. BILAN QUANTITATIF ET FINANCIER	20

1. CONTEXTE

La tortue d'Hermann est actuellement l'un des reptiles les plus menacés à l'échelle européenne et mondiale. Il s'agit d'une espèce en fort déclin sur l'ensemble de son aire de répartition. En France, l'espèce ne subsiste plus qu'en Corse et, en effectifs réduits, dans le Var. Au sens de la terminologie UICN (Union Internationale Pour la Conservation de la Nature), la tortue d'Hermann est évaluée en tant qu'espèce « quasi-menacée » au niveau mondial et « vulnérable » au niveau national. Les populations varoises entrent dans la catégorie « en danger » selon la liste rouge des amphibiens et reptiles de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marchand *et al.*, 2017) alors que les populations corses sont considérées comme « vulnérables » selon la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, des reptiles et des amphibiens de Corse (Linossier *et al.*, 2017).

Les mesures mises en œuvre pour préserver l'espèce depuis une vingtaine d'années n'ont pas permis d'enrayer le processus de déclin. La Corse se distingue par la présence d'importants noyaux de population qui témoignent d'une meilleure vitalité de l'espèce. Celle-ci semble essentiellement liée à la qualité des habitats disponibles et à un meilleur potentiel démographique. Mais cette situation originale ne doit pas masquer les principaux facteurs de déclin de l'espèce : destruction de ses habitats, déprise rurale et changements des pratiques agricoles, urbanisation, incendies, prélèvement d'individus sauvages, maladies véhiculées par les tortues captives relâchées dans la nature etc., déjà à l'œuvre. Elle nécessite l'élaboration de mesures conservatoires précoces pour tenter d'enrayer ces menaces et prévenir si possible sur le long terme la disparition de population de tortues.

Ainsi, un premier Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la Tortue d'Hermann (2009-2014, Cheylan *et al.*, 2009), dont la coordination nationale était assurée par la DREAL PACA, a permis d'entreprendre de nombreuses actions de conservation, avec pour objectifs généraux d'inverser la tendance au déclin de l'espèce en favorisant activement l'accroissement de ses effectifs ainsi que l'expansion de ses populations. En Corse, le CEN Corse était l'animateur régional de ce premier plan.

Aujourd'hui, compte tenu de l'état de conservation toujours défavorable de l'espèce et des menaces toujours présentes, voire croissantes, il a été jugé nécessaire de le poursuivre par un 2^{ème} PNA (2018-2027) afin de poursuivre sur le long terme les actions de conservation déjà engagées (Celse *et al.*, 2018). Ce nouveau PNA s'attache d'une part à développer et renforcer le réseau des acteurs du territoire et d'autre part, à pérenniser les actions en élaborant une gouvernance solide post-PNA et des outils opérationnels adaptés aux problématiques de l'espèce et du territoire. Ses objectifs reprennent ceux figurant déjà dans le PNA 2009-2014, en les actualisant, dans la continuité du précédent PNA.

Depuis le 1^{er} PNA, le CEN Corse (animateur régional) et la DREAL de Corse (coordinateur régional) réalisent la déclinaison régionale et contribuent à la mise en œuvre de ces plans en région Corse. Mais début 2023, la DREAL Corse a décidé de proposer l'animation régionale corse du PNA Tortue d'Hermann en appel à manifestation d'intérêt pour une durée de 3 ans. Le CEN Corse a obtenu le projet et est de nouveau animateur régional corse du PNA Tortue d'Hermann pour une durée de 3 ans (2023-2026).

Ce rapport bilan présente l'ensemble des actions mises en œuvre en Corse en 2023 et pour lesquelles le CEN Corse, animateur régional du plan, a été tenu informé de la réalisation et/ou des résultats.

2. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2023

L'année 2023 a été consacrée, outre à un retour à la normal concernant l'animation régionale de ce PNA (en région Corse), à la mise en œuvre de quelques actions, toutes déjà initiées auparavant. Parmi les principales actions mises en œuvre cette année, signalons les suivantes :

- **Action 4.2 – Améliorer la prise en compte de la conservation de l'espèce et de ses habitats dans les projets et leur gestion** : rédaction d'une note/doctrine pour la prise en compte de l'espèce dans les projets agricoles et de construction par la DREAL Corse (en se basant sur les travaux du CEN Corse et du CEN PACA) ;
- **Action 5.2 – Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles** : projet de convention avec la Chambres d'Agriculture Régionale de Corse, accompagnement d'agriculteurs dans la prise en compte de la Tortue d'Hermann sur leurs parcelles, rencontre et implication du lycée agricole de Sartène dans le PNA Tortue d'Hermann ;
- **Action 8.1 – Sensibiliser le public à la conservation de la tortue d'Hermann** : réalisation d'événements grand public et d'animations scolaires pour les sensibiliser à la Tortue d'Hermann.

❖ Action 1.1 – Développer la coordination des acteurs

A l'interface entre le coordinateur régional et les acteurs du plan, le CEN Corse, animateur régional du PNA tortue d'Hermann en Corse, permet d'organiser et assurer le suivi de la mise en œuvre des actions.

Cette année 2023 a été marquée par une année quasi-blanche en termes d'animation du PNA Tortue d'Hermann de par la décision de la DREAL Corse de passer par un appel à projet pour l'animation de ce dernier dès janvier 2023. Le CEN Corse ayant obtenu le projet, est de nouveau animateur du plan depuis octobre 2023 et ce pour une durée d'environ 3 ans (jusqu'à juin 2026).

- **Copil national et échanges avec l'animateur national**

De nombreuses réunions et contacts divers (mails, téléphoniques) ont été menés avec l'animateur national (CEN PACA) et autres acteurs du PNA niveau national (SOPTOM) afin d'échanger sur les actions menées en Corse et dans le Var. Des transferts de documents, articles scientifiques et de comptes rendus de réunion ont également eu lieu.

Le 13 mars 2023, le COPIL national du PNA Tortue d'Hermann s'est tenu en visioconférence entre le CEN PACA, le CEN Corse, la DREAL PACA, la DREAL Corse, l'OFB, le Cdl, le département du Var, l'OEC, l'ONF, RascasBiodiv, le président du Conseil scientifique de la RNNPM et la SOPTOM. Un CR de ce COPIL est disponible.

- **COPIL régional/groupes de travail régionaux**

En 2023, il a été convenu de poursuivre certains groupes de travail initiés en 2020. Aujourd'hui, il existe 6 groupes de travail sur 6 thématiques différentes :

1. GT Réglementation/détention : une réunion s'est tenue le 14/12/2023 (un CR est disponible).
2. GT Projets agricoles : prévu au premier trimestre 2024.
3. GT Sensibilisation/communication : prévu au premier trimestre 2024.
4. GT Projets forestiers/DFCI : 2 réunions se sont tenues en 2023, une première le 07/02/2023 et une seconde le 28/11/2023 (les CR sont disponibles).
5. GT Aires protégées : prévu au premier trimestre 2024.
6. GT Trame verte et bleue : prévu au dernier trimestre 2024.

Aucun COPIL régional n'a eu lieu en 2023.

- **Plateforme d'échanges OSMOSE**

Le CEN Corse alimente régulièrement la plateforme collaborative du nom d'« OSMOSE » mise en place par la DREAL Corse en juin 2021. Cette plateforme est destinée à favoriser les échanges entre les différents acteurs et partenaires, notamment au travers d'échanges de documentation (outils de communication, rapports d'études et de suivis, CR de réunions, etc.).

- **Feuille de route régionale**

La feuille de route régionale réalisée par le CEN Corse en 2021 afin de proposer une programmation d'une durée de 5 ans de mise en œuvre des actions du PNA tortue d'Hermann à l'échelle de la Corse a été mise à jour en novembre 2023. Elle avait été validée en COPIL régional en février 2022.

❖ Action 1.2 – Assurer le financement du plan

Cette année, bien que moindre comparées à l'année dernière, plusieurs sources de financement ont permis de mettre en œuvre et/ou bénéficier aux actions du PNA en 2023 :

- Financements pour des animations grand public et scolaires : OEC principalement, CEN Corse et Ville de Bastia ;
- Financements d'actions à travers les mesures compensatoires (inventaires, gestion de site, etc.) : Engie, CDC ;
- Financements d'actions autour du monde agricole et forestier : projet Fonds vert (état) ;
- Financements d'un projet de translocation (recherche de sites, translocations, etc.) : Fonds vert (état) ;
- Financements du projet de Centre de soins : OEC.

❖ Action 2.1 – Diffuser le Plan National d'Actions

La diffusion de la version électronique du PNA se poursuit en action de fond selon les besoins et les opportunités. Pour cela, le CEN Corse utilise le lien de téléchargement disponible sur le site du ministère :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PNA_Tortue_d_Hermann_2018_2027.pdf.

Ce lien de téléchargement du PNA est également présent sur le site du CEN Corse, dans l'onglet « Plans nationaux d'Actions » :

<http://www.cen-corse.org/conservatoire-espace-naturel/corse.php?menu=120#PNA%20tdh>.

❖ Action 2.2 – Éditer des éléments de mise à jour du guide technique de gestion des populations et des habitats de la tortue d'Hermann

Le CEN Corse travaille actuellement à la rédaction de 3 notes techniques synthétiques permettant de réduire au mieux l'impact des projets agricoles /de construction/forestiers sur la Tortue d'Hermann et son habitat. Ce travail nécessite de centraliser toutes les préconisations existantes (notamment celles élaborées dans le Var lors du Programme Life ou du PNA en cours) et d'échanger régulièrement avec l'animateur national (Joseph Celse du CEN PACA) sur ces préconisations.

Les notes techniques « projets agricoles » et « projets de construction » ont été validées en COPIL en 2022. Des mises à jour seront régulièrement effectuées, notamment si des points bloquants sont identifiés en région quant aux préconisations qui figurent dans ces notes. La note technique « projets forestiers » est prévue pour l'année 2024.

❖ Action 2.3 – Suivre et informer sur la répartition des populations

Cette année, en Corse, cette action n'a pas été mise en œuvre.

❖ Action 2.4 – Mesurer les tendances démographiques, comprendre les causes de déclin de l'espèce et ses potentialités de restauration

- **Inventaire régional de type CMR : monitoring de nouveaux secteurs :**

Cette année, en Corse, cette action pourtant régulière depuis 2006 n'a pas été mise en œuvre.

- **Inventaires de type CMR dans le cadre de la gestion de sites :**

Le CEN Corse a poursuivi cette année les suivis démographiques par CMR initiés sur les sites suivants dont il a la gestion dans le cadre de convention ou dans le cadre de mesures compensatoires : Loretto (Ajaccio), Suartello (Ajaccio), Vignola (Ajaccio), Akuo (Anghione). Cette année, des suivis ont également

été initiés sur une nouvelle parcelle d'un autre site dans le cadre de mesures compensatoires : Figarella (Alata, Afa).

❖ **Action 2.5 – Améliorer les connaissances sur le comportement, l'écophysiologie et l'écologie des populations**

Cette année, en Corse, cette action n'a pas été mise en œuvre. Cependant, le CEN Corse suit les avancées scientifiques des chercheurs du Var (SOPTOM notamment) qui travaillent sur ces thématiques.

❖ **Action 2.6 – Suivre les expérimentations sur la réintroduction de spécimens captifs ou issus de sauvetages**

Cette année, le CEN Corse a déposé un projet portant sur le renforcement de population Tortue d'Hermann au Fonds vert qui a été accepté. Ce projet propose de poursuivre le travail initié en 2022 sur la recherche de sites potentiels de relâcher d'individus de Tortue d'Hermann abandonnés ou saisis, à l'échelle de la Corse (Savelli, 2022). Cette étude s'inspire du travail réalisé par la SOPTOM sur la même problématique dans le Var. La SOPTOM accompagnera le CEN Corse dans la mise en œuvre de ce projet.

❖ **Action 2.7 – Comprendre l'historique, l'hétérogénéité et la connectivité des populations via la génétique**

Cette année, en Corse, cette action n'a pas été mise en œuvre. Cependant, le CEN Corse suit les avancées scientifiques des chercheurs du Var (SOPTOM notamment) qui travaillent sur ces thématiques.

❖ **Action 3.2 – Améliorer le réseau d'espaces protégés, sous maîtrise foncière ou sous convention**

Cette année, en Corse, cette action n'a pas été mise en œuvre.

❖ **Action 3.3 – Développer et entretenir les milieux en mosaïque**

Cette année, dans le cadre de la gestion de site (mesures compensatoires), des opérations d'ouverture de milieux en mosaïque ont été engagées par le CEN Corse sur plusieurs sites gérés (Vignola, Loretto et Suartello).

❖ Action 3.4 – Développer et accompagner le pastoralisme

Cette année, le CEN Corse essaie de promouvoir auprès de la Chambre d'agriculture régionale et de l'ODARC, les activités pastorales extensives favorables à la Tortue d'Hermann comme à de nombreuses autres espèces liées aux milieux ouverts et semi-ouverts. Une gestion extensive en parcours compatible avec ce type d'enjeu est possible mais nécessite un encadrement (mises en défens, maîtrise de la charge pastorale) ce qui n'est pas forcément le cas en Corse. Les échanges avec ces 2 structures se sont intensifiés cette année avec notamment une convention en cours de signature entre la Chambre Régionale d'Agriculture et le CEN Corse.

❖ Action 3.5 – Rétablir et améliorer les connexions entre noyaux de populations

Cette année, en Corse, cette action n'a pas été mise en œuvre sur un site en particulier. De manière générale, cette action doit être engagée à l'échelle régionale par tous les acteurs du territoire. Il faut en effet favoriser les connexions des populations et les corridors écologiques (par exemple dans la sélection des sites de compensation, etc.).

❖ Action 3.6 – Favoriser les accès à l'eau

Cette année, en Corse, cette action n'a pas été mise en œuvre.

❖ Action 4.1 – Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les procédures d'aménagement du territoire

La DREAL Corse a rédigé, sur la base des notes techniques des CEN Corse/CEN PACA, une note/doctrine pour limiter les impacts sur la Tortue d'Hermann et son habitat dans le cadre des projets d'aménagements en Corse. La note est disponible sur le site de la DREAL Corse : <https://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/note-de-prise-en-compte-de-la-tortue-d-hermann-a2137.html>.

Cette note vise à proposer une présentation homogène des informations souhaitées dans les études d'impact, les diagnostics spécifiques ou les dossiers de demande de dérogation éventuels. L'ensemble des éléments présentés dans cette note a été validé par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Corse en décembre 2022 et constitue les modalités de prise en compte de la Tortue d'Hermann pour les projets en région Corse. La note a été signée par le préfet de région en juin 2023.

❖ Action 4.2 – Améliorer la prise en compte de la conservation de l'espèce et de ses habitats dans les projets et leur gestion

Cette action intègre les actions 2.1, 4.1, 5.2 et 5.3.

Cette année, le CEN Corse a été sollicité par le Cdl pour accompagner un éleveur bovin sur sa parcelle, notamment vis-à-vis de l'installation de sa clôture. Une visite sur le terrain s'est déroulée le 17 novembre 2023 sur la parcelle de l'éleveur entre le Cdl, le CEN Corse, la CDC et la DDT2A afin de trouver un compromis.

❖ Action 4.3 – Promouvoir et cadrer l'utilisation de chiens dans le cadre d'inventaires et de mesures de sauvetages

En décembre 2023, le CEN Corse a diffusé à la liste régionale (BE, DDT, etc.) l'appel à candidature pour le processus d'accréditation des couples maitres-chiens/chiens intéressés en région Corse qui est proposé par la SOPTOM dès le printemps prochain.

❖ Action 5.1 – Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques d'exploitation et de gestion forestière

- **Groupe de travail « Forestier/DPCI – Biodiversité »**

Le CEN Corse a initié en début d'année 2023 un GT régional pour une meilleure prise en compte de la Tortue d'Hermann et de la biodiversité en général dans les projets DPCI/Forestiers. Ce GT est aujourd'hui porté par la DRAAF qui a proposé un second GT (GTI Biodiversité) en fin d'année afin de faire le point sur les réglementations existantes en matière de protection des espèces et des milieux ainsi que les travaux nationaux en cours, sur les préconisations pour mieux concilier environnement et DPCI au sens large, et sur les enjeux paysagers.

Il est convenu que le CEN Corse ainsi que d'autres acteurs biodiversité (OCIC, OEC, etc.) participent à l'élaboration de préconisations pour une meilleure prise en compte des espèces et leurs milieux dans les projets DPCI dès 2024.

Une fiche action pour développer la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux dans la DPCI sera également dédiée dans le prochain Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies pour la région Corse (PFFENI). Elle est actuellement en cours de finalisation.

- **Plan de sauvetage TH lors de la création partielle d'une OLD sur un site occupé par la TH**

En juin 2023, le CEN Corse a accompagné la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre partielle des OLD du nouveau Centre Hospitalier Notre Dame de la Miséricorde d'Ajaccio. Au vu de l'urgence de la situation, un plan de sauvetage TH a rapidement été mis en place par le CEN Corse et des préconisations pour la prise en compte de l'espèce ont été appliquées par l'entreprise de débroussaillage (équipée d'une pelle-araignée M545X Menzi Muck avec gyrobroyeur forestier SEVE 125 d'environ 13 tonnes et d'une mini pelle SY50U sur chenilles avec broyeur forestier d'environ 5 tonnes).

Cette opération a permis de réaliser la première phase de l'OLD à savoir un débroussaillage de la végétation sur une zone de 50 m autour de l'hôpital en respectant une hauteur de coupe de 30 cm au-dessus du sol (de nombreux déchets empêchant de descendre en deçà).

En tout, 3 tortues ont pu être sauvées, une a malheureusement fait les frais du passage d'une roue de la pelle araignée.

Une réunion pour les suites à donner pour finaliser cette OLD (nettoyage du site + coupe plus à ras du sol) s'est tenue le 12 janvier 2024 entre divers acteurs (hôpital, commune d'Ajaccio, DDT, DREAL Corse, CEN Corse, etc.).

❖ Action 5.2 – Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles

- **Rencontres avec la Chambre d'Agriculture régionale**

Cette année encore, des échanges réguliers ont eu lieu entre le CEN Corse et la Chambre d'Agriculture (CA) régionale. Un projet de convention est en cours entre les deux structures.

- **Projet « Prise en compte de l'espèce dans les pratiques de gestion agricole et forestière » au Fonds Vert**

Dans le cadre de cette action, un projet a été déposé au Fonds vert par le CEN Corse et a été accepté. D'une durée de 3 ans, ce projet vise à mieux accompagner les acteurs du territoire dans la prise en compte de l'espèce dans leurs projets, ainsi qu'à sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques vis-à-vis de l'espèce.

❖ Action 6.1 – Réduire les risques sanitaires et génétiques encourus par les populations sauvages

La réduction des risques sanitaires et génétiques passe en grande partie par la sensibilisation du public. Mais ce n'est pas la seule condition permettant d'améliorer la situation, cette action reste également très liée aux volet saisie et régularisation (cf. actions 2.6 et 7.3) : sans possibilité d'accueil des tortues issues de saisies et/ou régularisation, les risques de relâcher dans la nature par les particuliers sont très importants.

En 2023, l'association U Pettirossu a déposé un dossier au Fonds vert (avec l'appui technique de l'animatrice du PNA TH du CEN Corse) afin de proposer la création d'un refuge Tortue d'Hermann en Corse. Le conseil des sites en formation « Faune sauvage captive » a donné un avis favorable au projet d'ouverture de ce refuge début septembre 2023. Ce dossier, instruit par la DREAL Corse a été validé en décembre 2023 et les conventions ont été signées. Il est donc prévu de créer un refuge dès 2024, dans un nouvel espace, séparé mais à proximité immédiate du Centre de soins U Pettirossu et du parc animalier Corsica Zoo.

❖ Action 6.2 – Prévenir la destruction des populations face aux incendies

Cette action n'a pas fait l'objet, cette année, en Corse, d'intervention spécifiquement en faveur de la prévention de destruction de populations face aux incendies.

❖ Action 6.3 – Limiter la mortalité post-incendie

Cette année, en Corse, cette action n'a pas été mise en œuvre.

❖ Action 6.4 – Réduire les risques de mortalité par limitation d'accès aux zones dangereuses

Cette action n'a pas fait l'objet, cette année, de sécurisation de zones dont l'accès est dangereux pour l'espèce.

Il est cependant prévu la mise en place d'un GT « Trame verte et bleue » d'ici fin 2024 afin d'initier des échanges autour de cette thématique.

❖ Action 6.5 – Assurer les soins aux tortues sauvages blessées et développer les centres de sauvegarde de la faune sauvage

Le Centre de soins U Pettirossu a pris en charge 31 individus en soins en 2023 (entre janvier et décembre). Sur ces 31 tortues, 16 ont été soignées et relâchées, 5 sont en cours de soins et seront prochainement relâchées (soit 21/31 de sauvées), et 10 sont mortes dans les 24h suite à leur arrivée au centre car dans un état trop dégradé pour pouvoir les sauver (com. pers. P. Wohlgemuth).

❖ Action 6.6 – Mettre en œuvre des opérations ponctuelles de translocation d'individus sauvages issus de sauvetage

Le refuge ne peut fonctionner que si des sites de relâcher sont identifiés en Corse. Le CEN Corse a également déposé un dossier Fonds vert pour la translocation de TH (aujourd'hui captives) en milieu naturel (renforcement de population) avec la recherche de sites propices. C'est notamment le cas d'une 20aine de TH détenues dans un jardin de la gendarmerie de Bonifacio (suite aux incendies de 2017) qui attendent une solution pour être relâchées dans leur milieu naturel, avec le protocole qui convient et les autorisations requises. Le projet court sur plus de 3 ans (septembre 2023 à décembre 2026). Cette démarche a été initiée en 2022 avec un premier rapport du CEN Corse sur des sites potentiels de relâcher (analyse cartographique préliminaire, notamment sur les sites du Cdl, CDC, terrains militaires et communaux ; Savelli, 2022). Succinctement, le projet propose d'identifier des sites d'accueil pour les tortues captives en Corse, de réaliser les analyses génétiques et sanitaires nécessaires sur les individus à relâcher, de procéder aux premiers relâchers et de réaliser un suivi (tracking) des individus.

❖ Action 7.1 – Faire évoluer la réglementation en matière de détention de tortues

- **Groupe de travail : « Réglementation/détention » :**

Un GT sur la problématique s'est tenu le 14/12/2023. Un CR est disponible. Les projets en cours (création refuge et translocation) ont été particulièrement abordés.

❖ Action 7.2 – Informer sur la réglementation relative à la détention, aux élevages privés et à leur gestion

En Corse, plusieurs organismes informent régulièrement le public sur la réglementation relative à la détention, aux élevages privés et à leur gestion, notamment le CEN Corse lors de ses animations grand-public et auprès des scolaires, le village des tortues de Moltifao (PNR de Corse), le parc A Cupulatta et le parc Corsica zoo.

Une plaquette spécifique sur le sujet a été élaborée dans le cadre du programme LIFE Tortue d'Hermann et est toujours disponible en ligne auprès du grand public mais celle-ci mériterait d'être mise à jour au vu des récentes modifications de la réglementation sur la détention des tortues.

Des informations et conseils sont également disponibles sur le site internet du parc A Cupulatta :

<http://www.acupulatta.com/hibernation-des-tortues/>

<http://www.acupulatta.com/alimentation-des-tortues-terrestres/>

❖ Action 7.3 – Limiter le prélèvement et le commerce illégal

La réduction des prélèvements et du commerce illégal passe essentiellement par quatre axes d'actions complémentaires : information et sensibilisation (cf. action 8.1), actions de police mises en œuvre par l'OFB (saisies notamment), augmentation de la capacité d'accueil des tortues issues de saisies et régularisations, modification de la réglementation liée à la détention de l'espèce (cf. action 7.1).

En dehors des actions d'information et sensibilisation (cf. action 8.1), les actions de police mises en œuvre par l'OFB jouent ici un rôle crucial sur le prélèvement et le commerce illégal.

En 2023, pour la Haute-Corse, l'agent Anita Hervé a suivi la formation « Lutte contre le trafic de tortues terrestres » organisée par la SOPTOM.

De plus, cet été 2023, l'OFB de Haute-Corse a également procédé à une saisie de 26 individus de Tortue d'Hermann (au niveau du port de l'Île Rousse) qui ont été déposées au Centre de soins U Pettirosu en attendant la création du refuge. Dans ce cadre, une procédure pour détention/transport d'espèces protégées et CITES est actuellement en cours.

Les autres opérations de police menées vis-à-vis de l'espèce en Corse (ex. en Corse-du-Sud) ne sont pas connues à ce jour.

Il est important de souligner ici que la mise en œuvre de ces actions de police est directement liée à la capacité d'accueil des tortues saisies. Aujourd'hui, en Corse, rien ne permet de les recueillir, ainsi très peu de saisies sont réalisées car le devenir des tortues saisies est trop incertain. Les projets de création du refuge Tortue d'Hermann et de recherche de sites de relâcher permettront d'améliorer les actions de police de l'OFB à l'avenir.

❖ **Action 7.4 – Faire appliquer la réglementation existante en matière d'atteinte aux habitats**

- **Procédures police de l'environnement :**

Cette année, une procédure pour destruction de 4 individus et destruction de 5 Ha d'habitats d'espèces protégées est en cours sur la commune de Linguizzetta.

❖ **Action 8.1 – Sensibiliser le public à la conservation de la tortue d'Hermann**

- **Groupe de travail : « Sensibilisation/communication » :**

Un GT sur la thématique est prévu au premier trimestre 2024.

- **Sensibilisation des scolaires et du grand public en 2023 :**

Cette année, le CEN Corse a participé à près d'une quinzaine d'interventions dans le cadre d'événements grand public ou de scolaires (Savelli *et al.*, 2023). L'ensemble des actions de sensibilisation Grand public et scolaire aura permis de sensibiliser et informer plus de 1543 personnes, sans compter les personnes sensibilisées à travers les réseaux sociaux et les médias qu'il est plus difficile de quantifier.

De plus, de nombreux autres acteurs participent également à la sensibilisation du public à la conservation de la Tortue d'Hermann tout au long de l'année en fonction des visites effectuées dans leur établissement (ex. le parc A Cupulatta, Corsica zoo, Village de Moltifao, etc.).

- **Communication via Internet et les réseaux sociaux :**

Afin d'informer et de sensibiliser régulièrement le grand public à la conservation de la tortue d'Hermann, le CEN Corse communique au travers de son site internet (<http://www.cen-corse.org/>), ses newsletters ainsi que sur ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter ; Savelli *et al.*, 2023). L'ensemble de ces réseaux permet de rassembler plus de 6 000 personnes abonnées.

- **Action vers les médias :**

En 2023, des émissions radio ou télévisées, des articles de journaux et des documentaires ont permis d'aborder la présence et la protection des tortues de Corse, notamment la Tortue d'Hermann (Savelli, *et al.*, 2023) :

- 11/07/2023 Emission telepaese avec Adrien Coutat sur la protection de la Tortue d'Hermann a A cupulatta
- 09/12/2023 Endemu Viastella de Moltifao à Sepula
- 03/10/2023 Article Corsenetinfo : Inverser le thermostat – Changement climatique et tortue d'Hermann

❖ Action 8.2 – Réduire les risques liés à la prédation par les chiens

Action mise en œuvre avec l'ensemble des moyens de communication utilisés pour sensibiliser le public à la conservation de l'espèce (cf. action 8.1).

❖ Action 8.3 – Sensibiliser les propriétaires de sites à tortues pour favoriser une participation active à la conservation de l'espèce

Action mise en œuvre par le CEN Corse en fonction des opportunités ponctuelles qui se présentent chaque année.

❖ Action 8.4 – Développer les connaissances des personnels et gestionnaires d'espaces naturels

Aucune formation n'a été réalisée cette année.

❖ Action 8.5 – Organiser et animer un réseau de veille participative

- **Tableau de veille participative :**

Dans le cadre du PNA tortue d'Hermann, le CEN Corse reçoit de façon régulière, et ce tout au long de l'année, de nombreux mails et appels téléphonique au sujet de la tortue d'Hermann et autres espèces protégées : (1) signalement et transmission de points d'observations, (2) demandes de transfert de données, (2) demandes d'informations générales sur l'espèce, (3) demandes de conseils par les services de l'Etat sur les sites de relâchés, (4) demandes de préconisations pour la prise en compte de l'espèce dans les projets d'aménagement ou agricoles, (5) signalements d'individus blessés, (6) signalements d'infractions ou de projets d'aménagements en cours.

Depuis 2021, un service d'accueil et de conseil a été mis en place par le CEN Corse afin de suivre précisément ces échanges. Un tableau de suivi de ces appels/mails est régulièrement mis à jour au fur et à mesure des prises de contacts avec le CEN Corse. Ainsi, cette année, plus de 32 contacts (appels téléphoniques, mails, Messenger, etc.) ont été reçus tout au long de l'année par le CEN Corse toutes espèces confondues (au 28/12/2022). Au moins 21 contacts concernaient la Tortue d'Hermann.

- **Sciences participatives et réseau d'observateurs bénévoles :**

Une page dédiée aux PNA est présente sur le site web du CEN Corse afin de permettre au public de retrouver l'ensemble des espèces concernées par les PNA, dont la tortue d'Hermann. De plus, pour un certain nombre d'espèces, dont la tortue d'Hermann, un lien vers un formulaire est accessible pour saisir ses observations – Sciences Participatives. Chaque observation est envoyée automatiquement sur une adresse collective contact@cen-corse.org. Cette année, le CEN Corse a développé des partenariats/collaborations avec des photographes animaliers de l'île (au moins 4 photographes) qui partagent régulièrement des photos avec le CEN Corse.

3. BIBLIOGRAPHIE

- Ballouard, J.-M., Gayraud, R., Rozec, F., Besnard, A., Caron, S., Bech, N. & Bonnet, X. (2019). Excellent performances of dogs to detect cryptic tortoises in Mediterranean scrubland. *Biodiversity and Conservation*, 28(14) : 4027–4045.
- Savelli, M.-P. (2022). Recherche de sites potentiels de relâcher en Corse pour des individus de tortue d'Hermann issus de captivité (saisis, abandonnés). CEN Corse, DREAL Corse, OEC. 60 p.
- Savelli, M.-P., Muller, T. & Bourot, M. (2023). Bilan 2023 – actions de sensibilisation et communication – PNA Tortue d'Hermann en Corse. CEN Corse, OEC. 23 p.

4. BILAN QUANTITATIF ET FINANCIER

Projets / Actions	Nb Jours prévus	Nb Jours réalisés	Financement OEC (80%)	Financement CEN (20%)	Observations
PNA tortue d'Hermann en Corse	15 j	16 j	7080 €	1770 €	D'autres financements ont permis la réalisation de ce projet.

RESUME

Le premier PNA en faveur de la tortue d'Hermann est arrivé à son terme en 2014. Compte tenu de l'état de conservation toujours défavorable de l'espèce et des menaces toujours présentes, il a été jugé nécessaire de le poursuivre par un 2ème PNA, d'une durée de 10 ans (2018-2027) afin de poursuivre sur le long terme les actions de conservation déjà engagées. Ce nouveau PNA s'attache d'une part à développer et renforcer le réseau des acteurs du territoire et d'autre part, à pérenniser les actions en élaborant une gouvernance solide post-PNA et des outils opérationnels adaptés aux problématiques de l'espèce et du territoire. Ses objectifs reprennent ceux figurant déjà dans le PNA 2009-2014, en les actualisant, dans la continuité du précédent PNA. Le CEN Corse (animateur régional) et la DREAL Corse (coordinateur régional) réalisent la déclinaison régionale et la mise en œuvre en Corse de ce 2ème plan, avec également le soutien financier de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Le présent rapport porte à connaissance les actions engagées par le CEN Corse dans le cadre du PNA Tortue d'Hermann au cours de l'année 2023.

Association loi 1901 agréée protection de l'environnement au niveau régional / Arrêté n°2B-2021-10-15-00002 du 15/10/2021

Agrément Conservatoire d'espaces naturels Corse R 20 -2017-02-28-001 du 28/02/2017

Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels

Siège Social : Maison Andreani, 871 avenue de Borgo, 20290 BORGIO – SIRET 39075220200031- APE 9499Z

Tél.: 04.95.32.71.63 - Email : contact@cen-corse.org - Site internet : www.cen-corse.org

Etablissement secondaire : Parking de l'église 20110 PROPRIANO – SIRET 39075220200049 - APE 9499Z